

Le Projet Sport Santé Individualisé

Un **accompagnement personnalisé** de toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique vers la pratique d'**Activités Physiques et Sportives (APS) adaptées** aux capacités et envies. Le PSSI est pensé comme devant être **en adéquation avec le Projet de Vie** de la personne.

Ensemble, soyons tous acteurs du Sport Santé

Les personnes en situation de handicap mental,
au coeur du dispositif

Les professionnels et
acteurs du Sport Adapté

Les familles et aidants

Les clubs sportifs locaux

Les collectivités locales et
les partenaires Sport Santé
(plateformes, etc.)

Les professionnels de santé

Les professionnels des Etablissements Sociaux
et Médico-sociaux, services d'aide, d'accueil etc.



La démarche

- 1 La personne ou un tiers (famille, professionnels des ESMS, etc.) **contacte** la Ligue pour lui indiquer son souhait de pratiquer une APS.
- 2 La Ligue oriente vers un responsable Sport Santé qui rencontre le sportif et sa famille pour préciser ses **besoins et ses envies**.
- 3 Le responsable identifie et prend contact avec le **club sportif adapté** répondant au mieux à la demande.
- 4 Le responsable **accompagne** le sportif durant ses premières séances de pratique, et le rassure. Il **conseille** les encadrants du club et les oriente vers le Comité pour un **accompagnement complet**.
- 5 Un **suivi à long terme** est réalisé par un contact régulier entre le sportif, sa famille, le responsable Sport Santé et le club. Une **collaboration Ligue - Comité - club** est mise en place.

Les objectifs

- ▶ **Accompagner individuellement** la personne dans son projet en APS quelles que soient ses capacités
 - ▶ Permettre la **pratique d'une APS adaptée régulière**, pérenne, bénéfique pour la santé (physique, mentale et sociale).
- ▶ **Favoriser l'intégration** de la personne au sein d'un environnement sécurisé, à proximité de son lieu de vie
 - ▶ Rendre la personne **acteur de son projet** : être sportif à part entière dans la discipline souhaitée
- ▶ Offrir un **prolongement sportif** par une participation aux rencontres de loisirs, compétitives et aux séjours de vacances Sport Adapté.

Contact



Marion PACE

Coordnatrice Sport Santé - responsable PSSI
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté

06 51 32 51 97

m.pace@sportadapte-aura.fr

www.sportadapte-aura.fr

